



Peinture à Huile

126 rue Boileau, 69006 LYON – 84 rue Léon Jouhaux, 69003 LYON  
09 52 910 900

A. FAVRE  
N° SIRET : 811 527 431 00019

2019 - 2020

Bulletin d'inscription 2019/2020

Re  In  As

Remplir et signer les 2 pages du dossier d'inscription

Joindre : ⇒ votre règlement (chèques ou espèces)

⇒ 1 assurance extrascolaire (pour les mineurs)

Mme  M.

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Téléphone \* : ( \_\_\_\_\_ ) \_\_\_\_\_

\*Obligatoire pour les mineurs Email (LETTRES MAJUSCULES): \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

⇒ **Cotisations annuelles 19/20**

Les cotisations ci-contre concernent tous les cours réguliers hors vacances scolaires de la zone A.

	Tarif Normal	Tarif Réduit
<input type="checkbox"/> Atelier PEINTURE A HUILE Nature Morte	495 €	445 €
<input type="checkbox"/> Atelier PEINTURE A HUILE Paysage	495 €	445 €
<input type="checkbox"/> Atelier PERSPECTIVE	285 €	245 €

⇒ Réduction « famille » pour les membres de la même famille (parents / enfants, frères / sœurs, conjoint(e)s) : se renseigner à l'accueil.

⇒ Cotisations dégressives à partir du 1<sup>er</sup> novembre : se renseigner à l'accueil.

J'ai une réduction :  famille  insc. > 1<sup>er</sup> nov.  avoir, de : - \_\_\_\_\_ €

Je choisis de régler par  1  2  3  4 chèque(s)  espèces.

Réservé à l'atelier

Total : \_\_\_\_\_ **Ordre des chèques : « Antoine FAVRE »**

Merci de nous signaler dans ce cadre toute information liée à votre santé que vous jugez utile de porter à notre connaissance, c'est-à-dire toute faiblesse ou handicap pouvant présenter un risque pour vous ou votre entourage :

Je m'engage à respecter pleinement et sans conditions le règlement intérieur de l'ATELIER FROGGY ART dont un extrait est présenté au dos de cette feuille.

J'ai bien noté qu'**au-delà des 8 jours d'essai, toute inscription est définitive et qu'aucun remboursement n'est possible.**

Fait à : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature :

Petit questionnaire pour les nouveaux :

⇒ Comment avez-vous connu notre Atelier ?

⇒ Avez-vous déjà pratiqué le dessin ?

Si oui :  
Combien de temps ?

Dans quel Atelier ?

Prospectus :

- Boîte aux lettres  
 Affiches

Institutions :

- Mairie  
 Local FROGGY ART

Publications :

- Petit Bulletin  
 Grain de Sel

Communications :

- Internet

Professionnels :

- Magasin de dessins  
 Commerçant

Manifestations :

- Journée portes ouvertes

L'atelier :

- Pancarte parking  
 Par connaissance

Autre :

## Présentation de l'atelier et extrait du règlement intérieur

Nous vous souhaitons la bienvenue et sommes très heureux de vous accueillir au sein de notre atelier qui a pour objectif la pratique et le développement du dessin traditionnel sous toutes ses formes, et autres ateliers affinitaires et complémentaires. Nous concentrons tous nos efforts sur la qualité de l'enseignement. C'est pourquoi, nous tenons à vous faire part ici de quelques points importants du règlement intérieur de notre atelier.

**Au sujet des inscriptions :** Afin de vous permettre de faire le bon choix, l'atelier accorde pour chaque inscription une période d'essai de 8 jours pendant laquelle vous pouvez tout annuler sans avoir à vous justifier. Passé ce délai de 8 jours, votre inscription sera définitivement enregistrée et aucune cotisation ne pourra être remboursée.

**Au sujet des mineurs,** l'atelier se dégage de toute responsabilité dans les 3 cas suivants :

- en dehors des heures de cours, - si l'enfant ne s'est pas présenté au cours, - en cas de cours annulé.

Un enseignant absent se fait systématiquement remplacer pour que le cours ait bien lieu. Mais, même si cela est très rare, un cours peut être annulé à cause d'un problème de dernière minute. C'est la raison pour laquelle les parents, ou le tuteur légal, doivent s'assurer de la présence de l'enseignant à chaque cours.

**Pour la sécurité de chacun, Antoine FAVRE l'enseignant, se garde le droit et la responsabilité de renvoyer immédiatement toute personne qui compromettrait la pratique, ou qui aurait une attitude ou des propos déplacés ou dangereux.**

**Toute détérioration du matériel** résultant de la négligence, d'acte malveillant ou autre entraîne un coût de remise en état supporté par son ou ses responsables. Les inscrits doivent respecter le mobilier et la propreté du local.

**Au niveau de la pratique du dessin,** nous sommes très attachés au cadre de la pratique et de l'enseignement qui est orienté principalement vers le dessin d'objet, le modèle vivant, le dessin de plâtre, l'étude documentaire mais une autre déclinaison peut être envisagée selon la motivation du groupe. C'est à Antoine FAVRE, artiste peintre, que revient la responsabilité des ateliers de dessin.

**L'élève autorise Antoine FAVRE à utiliser,** sans contrepartie, les travaux réalisés sous la conduite du professeur, dans le cadre d'opérations de promotion de l'atelier (expositions de travaux d'élèves, envois de documentation, journée portes ouvertes, festivals et autres manifestations).

Nous espérons que vous apprécierez la bonne ambiance, la qualité de l'enseignement, l'organisation des cours, et, évidemment, la pratique du dessin. Antoine FAVRE reste à votre entière disposition pour toutes vos questions et vous souhaite une bonne et heureuse année artistique.

## Autorisation d'utilisation de l'image

Des photos ou des films peuvent être réalisés occasionnellement lors des cours, stages, et toutes autres activités ou manifestations organisées par Antoine FAVRE. Dans le cadre de la promotion et de la présentation de l'atelier, ces photos et ces images vidéo, peuvent être exploitées sans contrepartie financière et avec votre accord en nombre illimité et sur tout type de support connu ou à venir (plaquettes publicitaires, affiches, site internet de l'atelier...).

**OUI, j'autorise** Antoine FAVRE à utiliser mon image sans contrepartie financière

**NON, je n'autorise pas** Antoine FAVRE à utiliser mon image.

Et/ou celle de mon enfant : \_\_\_\_\_ Né le : \_\_\_\_\_

## Autorisation d'intervention médicale en cas de besoin pour les années 2019 et 2020

Un accident, même s'il est peu probable, est toujours possible. Dans ce cas, l'évacuation se fait vers le centre hospitalier le plus proche. Le personnel médical se refusant d'intervenir sans un accord préalable écrit, nous vous demandons de bien vouloir compléter cette attestation.

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_  
Demeurant : \_\_\_\_\_

Moi-même et/ou  Mon enfant : \_\_\_\_\_

**Atteste avoir pris connaissance de la présentation et extrait du règlement intérieur présenté sur cette page et autorise, pour les années 2019 et 2020, le responsable à prendre toutes les mesures nécessaires pour ma santé ; y compris l'hospitalisation et l'intervention chirurgicale d'urgence selon les prescriptions du corps médical consulté.**

Fait à : \_\_\_\_\_

Signature précédée de la mention " lu et approuvé " :

Date : \_\_\_\_\_